**Zeitschrift:** Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische

Rundschau

**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische

Gesellschaft

**Band:** 4 (1894)

**Artikel:** Contribution à la numismatique des Comtes de Savoie : monnaies

inédites, rarissimes ou mal attribuées

Autor: Ladé

Kapitel: Amédée VIII, comte : 1391-1416

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-171966

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

n'en ayant aucune, pendant la période comtale du règne d'Amédée VIII, et je pense que notre pièce est la première en date de cette série.

Elle peut avoir été frappée entre le 4 janvier 1391, date à laquelle les deux frères associés furent autorisés à continuer leurs opérations jusqu'à nouvel ordre, et le 18 février de la même année où il leur fut enjoint de changer leur marque.

# AMÉDÉE VIII, comte.

#### 1391-1416

Nº 54. Dans une guirlande ouverte en haut formée de 6 lacs d'amour alternant avec 7 paires de feuilles, l'écu de Savoie penché, timbré du heaume; celui-ci est couvert de ses deux volets et surmonté de son cimier consistant en une tête de lion de profil, ornée d'un demi-vol dont 5 grandes pennes traversent la légende.

AMEDEVS & DEI & GRACIA & COMES

R). Croix de Saint-Maurice, cantonnée de 4 fleurs à 6 pétales, dans un double contour formé de 4 demicercles alternant avec 4 angles, ceux-ci accompagnés de 2 annelets.

+ SABAVDIE & INITALIA & MARCHIO

Argent bas. Poids: 1,98. Ma collection.

Variante de Promis V, 3, qui n'a que 4 grandes pennes sur le cimier.

Nº 52. Armoirie comme au nº 51.

AMEDEVS & DEIGRACIA & COMES

r). Comme au nº 51.

Argent bas. Poids: 2,02. Ma collection.

Autre variante, différant de Promis V, 3, par le nombre des pennes du cimier et par l'absence d'annelets entre DEI et GRACIA. Nº 53. Armoirie comme aux deux numéros précédents mais le cimier n'a que 4 pennes.

AMEDEVS \* DEIGRACIA \* COMES

r). Croix comme aux deux numéros précédents.

+ SABAVDIE \* INITALIA \* MARCHIO

Argent bas. Poids: 1,90. Ma collection.

Variété nouvelle de Promis V, 3 : rosaces, etc.

Nº 54. Armoirie comme au nº 53.

AMEDEVS ★ DEIGRACIA ★ COMES

R). Croix comme aux numéros précédents.

+ SABAVDIE ≠ INITALIA ≠ MARCHIO

Argent bas. Poids : 2,10-11 ; très bel exemplaire. Ma collection.

Variété nouvelle de Promis V, 3 : molettes, etc.

Nº 55. Armoirie comme aux deux numéros précédents.

- AMEDEVS & DEIGRACIA & COMES
- R. Croix comme aux numéros précédents.
- × SABAVDIE 8 INITALIA 8 MARCHIO

Argent bas. Poids: 1,92. Ma collection.

Variété nouvelle de Promis V, 3 : elle s'en distingue par le point qui précède AMEDEVS et surtout par le sautoir, avec point entre les deux branches inférieures, qui remplace la croisette initiale du revers.

Nº 55 bis. Armoirie comme aux numéros précédents.

AMEDEVS: DEIGRACIA: COMES

r). Croix comme aux numéros précédents.

X SABAVDIE : INITALIA : MARCHIO

Argent bas. Poids: 1,82. Appartient à la maison Paul Strœhlin et Cie.

Autre variété nouvelle, assez semblable à la précédente, de Promis V, 3. Le signe qui commence la légende du revers, un sautoir à branches supérieures renflées et à branches inférieures pattées, posé sur un petit chevron, rappelle, si l'on fait abstraction de ce dernier, la marque, consistant en deux pièces, cuillers ou autres objets, posées en sautoir que nous retrouverons aux nos 56 et 57.

D'un autre côté, le signe qui commence la légende du revers du numéro précédent rappelle un signe analogue que j'avais pris pour un chevron renfermant un point, qui se trouve au commencement de la légende du revers d'un fort inédit que j'ai décrit il y a trois ans (1); par une série de raisonnements qu'il est inutile de reproduire ici et dont rien n'est venu infirmer la justesse, j'avais été conduit à attribuer cette pièce à Jean de Rezetto, frappant à Avigliane entre le 23 février 1391 et la mort d'Amédée VII, ou peut-être pendant les premiers temps qui suivirent l'avènement de son successeur. La monnaie que je publie maintenant, portant la même marque, corrobore cette attribution; en effet, c'est, comme ses congénères nos 51 à 54 et comme les nos 60/7, 61/8 et 62/9 du musée de Chambéry, une des nombreuses variétés du demi-gros nº 3 de D. Promis auquel s'appliquent les données de l'ordonnance de 1392 pour l'atelier d'Avigliane; cet ordre, rendu par Bonne de Bourbon, tutrice de son petit-fils Amédée VIII, et régente, autorise le maître J. de Rezetto, qui y est maintenu, à y frapper les mêmes monnaies que sous Amédée VII, aux mêmes conditions, sauf un très léger abaissement de titre. Il résulte de cela que le type et la taille de ces monnaies étant les mêmes, ainsi que la marque du maître, le nom du souverain étant identique et la différence dans la bonté de l'alliage insignifiante, on ne saura jamais lesquelles appartiennent aux derniers temps d'Amédée VII, lesquelles aux premiers mois d'Amédée VIII.

Ces demi-gros, fort élégants, portant à l'avers les armoiries complètes et au revers la croix de Saint-Maurice richement accompagnée, forment le premier

<sup>(1)</sup> Un trésor de monnaies du moyen âge, dans Revue suisse de Numismatique, 1891, p. 25, n° 6.

type (qu'on pourrait appeler type d'Avigliane) des demigros de ce comte. Il fut remplacé en 1393, à Nyon et à Avigliane, par un autre (qu'on pourrait appeler le type mauriçois) caractérisé par la représentation du saint, patron d'Agaune, en pied et armé, dont je n'ai pas de variété nouvelle à signaler, et ensuite par le troisième type (que j'ai appelé ailleurs type chablaisien), inauguré probablement en 1405, auquel appartiennent les pièces dont je vais parler.

Nº 56. Écu de Savoie dans un double quadrilobe cantonné de 4 croisettes.

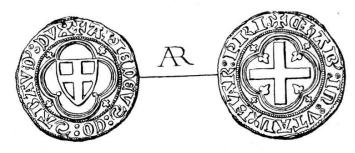
- + AMEDEVS & COMES × SABAVD'
- R). Croix plaine alésée dans un double quadrilobe, dont les angles rentrants sont fleuronnés à l'intérieur, cantonné de 4 croisettes.
  - + DVX % CHABLAZI % INITAL % MA

Argent bas ou billon. Poids : 1,99-2,00; très bel exemplaire, mais rogné. Ma collection.

Variété inédite avec la marque du maître à l'avers.

Nº 57. Écu comme au numéro précédent.

- + AMEDEVS & CO & SABAVD, & DAX
- R). Croix comme au numéro précédent.
- + CHAB' & IN & VTAL × WAR & PRI



Les S sont retournées, les M renversées, particularité que nous retrouvons sur d'autres pièces de cette époque; avant la deuxième lettre de l'avers et du revers il y a un point attenant à cette lettre; à remarquer surtout l'orthographe VTAL au lieu d'ITAL : le V est sans doute là par

erreur pour un Y; celui-ci remplace souvent l'I du mot ITALIA dans les manuscrits, mais c'est le seul exemple que j'en connaisse sur une monnaie.

Argent bas ou billon. Poids : 1,71. Ma collection. Un second exemplaire, d'un coin à peine différent, appartenant à la maison P. Stræhlin et Cie, pèse 1,81-2.

Demi-gros inédit mais appartenant comme le précédent à un type dont d'autres variétés ont été publiées par D. Promis (4), F. Rabut (2) et M. André Perrin (3).

Le premier de ces auteurs donne cette pièce à Amédée VI et telle est la considération dont jouit son ouvrage classique, telle est la force de l'habitude de jurer in verba magistri, que beaucoup de collectionneurs et de marchands s'obstinent à accepter cette attribution erronée malgré la réfutation que Rabut en a faite dans sa Troisième notice; les arguments qu'il invoque sont absolument convaincants.

Ce type de demi-gros, le dernier de ceux d'Amé-dée VIII, comte, se continue pendant les premiers temps de la période ducale de ce souverain, de 1416 à 1420. Pendant ces quatre années il en a été frappé dans plusieurs ateliers, ce dont témoignent les diverses marques qu'on y rencontre : le croissant, la fleur à cinq pétales, le trèfle, la marguerite, tandis que pendant la période comtale on n'en connaît que des variétés sans marque et d'autres portant la marque que j'ai rendue dans le texte par un sautoir.

Il est difficile de dire ce que représente ce signe : tantôt c'est simplement un sautoir à extrémités supérieures un peu plus larges que les inférieures; celles-ci sont quelquefois très minces, presque pointues, surtout sur les blanchets; tantôt on voit aux branches supérieures deux renflements ronds ou ovales, bien séparés

<sup>(1)</sup> Op. cit., pl. III, fig. 3, et I<sup>re</sup> pl. complémentaire, fig. 4.

<sup>(2)</sup> Première notice, p. 176, et Troisième notice, p. 5, pl. I, fig. 3.

<sup>(3)</sup> Médaillier de Chambéry, n° 84/1, et Médaillier d'Annecy, n° 256/18.

des tiges ou manches qui les portent et les dépassent un peu; on a comparé cela à des cuillers passées en sautoir ou à des tenailles; pour ne rien préjuger, je les appelle simplement : deux pièces passées en sautoir.

Il est difficile surtout de dire à quel maître appartient cette marque. On ne la trouve que sur des pièces de diverses dénominations frappées à partir de 1405 en vertu de l'ordonnance de cette année-là ou d'une autre qui ne nous est pas parvenue; ensuite les pièces ainsi marquées se trouvent abondamment dans les pays avant appartenu autrefois à la maison de Savoie, situés sur le versant septentrional des Alpes, tandis qu'elles sont beaucoup moins communes en Piémont; enfin cette marque ne se voit plus du tout depuis qu'Amédée VIII eut reçu le titre de duc. Le seul maître de monnaie qui réponde à ces trois conditions : d'avoir été en fonctions depuis 1405, d'avoir travaillé dans un ou plusieurs ateliers situés au nord des Alpes, et de n'être plus mentionné depuis 1416, est Jean de Rezetto, qui frappa monnaie à Chambéry et à Nyon, et c'est à lui que j'attribue, après de longues hésitations, la marque en question. Un petit fait, signalé plus haut, me paraît militer en faveur de cette manière de voir : on trouve une marque semblable sur des monnaies frappées à Avigliane appartenant à la première année d'Amédée VIII ou, pour mieux dire, chevauchant sur son règne et sur celui d'Amédée VII; or, justement J. de Rezetto, nous l'avons vu, avait déjà travaillé à Avigliane à cette époque de transition.

Nº 58. Heaume (sans écu!) avec ses 2 volets, surmonté du cimier de Savoie, consistant en une tête de lion de trois quarts, ornée d'un demi-vol.

- + AMED' & CO & SABAVDIE
- r). Écu de Savoie en losange, les bords formés d'un double trait, cantonné de 4 annelets.

## + INITALIA 8 MARCHO

Billon. Poids: 1,06; exemplaire un peu fruste. Ma collection.

Variante de Promis V, 5, dont il se distingue par des annelets au lieu de points entre les mots des légendes et MARCHO au lieu de MARCHIO. Un exemplaire au Musée de Chambéry, pesant 1,16, a des annelets comme le mien, mais pas la faute MARCHO.

Cela fait trois variantes de ce quart de gros, frappé à Nyon par Jean Raffano, de Treffort, d'après l'ordonnance du 23 janvier 1392 : ab una parte erit impressus flavellus cum galea nostri comitatus : et ab alia parte erit losingia armorum nostrorum, etc. C'est le deuxième type des quarts de gros d'Amédée VIII; on ne connaît pas le premier, celui des quarts frappés à Avigliane; peutêtre était-il pareil, peut-être, et c'est ce qu'il y a de plus probable d'après l'analogie des demi-gros, était-il tout à fait différent; en tout cas, D. Promis erre certainement quand il attribue (1) à la première ordonnance rendue pour Avigliane le quart que représente la figure 2 de sa 5me planche : ce dessin répond de tous points aux données des ordonnances de 1395, 1399 et 1403 et constitue le troisième type, auquel appartiennent les pièces qui suivent.

Nº 59. FERT en caractères minuscules dans un double contour formé de 4 demi-cercles aboutés, avec 4 points aux angles intérieurs.

- + AMED : COM : SABAVDIE
- R. Croix plaine alésée.
- + INITALIA: MARCHIO

Billon. Poids: 1,22; exemplaire très fruste. Ma collection.

Variante différant du nº 56/3 du Musée de Chambéry

<sup>(1)</sup> Op. cit., p. 107 et 449.

par des doubles points au lieu de doubles annelets dans les légendes.

Nº 60. FE·RT entouré comme au numéro précédent.

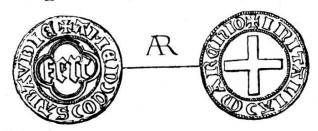
- + AMED & CO & SABAVDIE
- R). Croix comme au numéro précédent.
- + INITALIA 8 MARCHIO ★

Billon. 2 exemplaires bien conservés pesant 1,55-56 et 1,32. Ma collection.

Variante du nº 57/4 de Chambéry qui a AM et seulement deux points aux angles intérieurs du quadrilobe.

Nº 61. FERT comme au nº 59.

- + AMED ) CO ) SABAVDIE
- r). Croix comme aux numéros précédents.
- + INITALIA ) MARCHIO



Billon (c'est par erreur qu'on a mis R à la figure). Poids : 1,53; bel exemplaire. Ma collection.

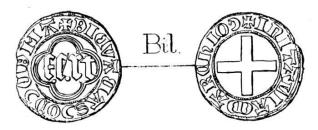
Pièce inédite. Remarquer, comme marque du maître, les croissants, de vrais croissants, à convexité tournée à droite, tandis que les figures qu'on appelle généralement ainsi dans la description des monnaies d'Amédée VIII et dans les ordonnances y relatives ont les pointes tournées à gauche et sont en réalité des lunes en décroît.

Nº 62. FE·RT dans un double contour formé de 4 demicercles aboutés avec un point au sommet des 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> angles intérieurs.

Légende rétrograde + AMED C CO C ZABAVDIE

r). Croix comme aux numéros précédents.

Légende droite + INITALIA MARCHIO •)



Billon. Poids : 1,49; exemplaire très beau mais un peu rogné. Ma collection.

Pièce inédite. Remarquer qu'à l'avers la légende est rétrograde, tandis qu'au revers elle est droite et qu'il en est de même du mot inscrit dans le champ de l'avers. C'est fort singulier. Quelle que soit l'explication qu'on imagine pour se rendre compte d'une manière générale des légendes rétrogrades, elle semble être ici en défaut, à cause de la différence de direction dans laquelle ont été gravés les caractères du champ et ceux du pourtour de la pièce. La seule manière de s'en tirer, c'est de supposer d'abord, comme je l'ai fait dans un autre mémoire (1), que l'artiste, pour se faciliter la besogne, se servait de poncifs pour graver les caractères et ensuite que quand la pièce comportait aussi une inscription dans le champ, il emplovait deux de ces plaques ajourées, une pour la légende circulaire et l'autre pour le champ; alors par inadvertance il pouvait appliquer l'une retournée et l'autre du bon côté. — Remarquer aussi que les croissants de l'avers ne sont pas comme celui du revers des croissants véritables, si on les considère par rapport à la légende dont ils font partie, attendu qu'ils ont la convexité tournée du côté de la lettre qui les précède et les pointes en avant. Remarquer enfin que le croissant du revers renferme un annelet (punctum apertum, comme disent les ordonnances), ce qui est un cas unique, je crois, pendant la période comtale d'Amédée VIII. Par contre, il y a d'autres pièces que les quarts avant pour marque un croissant proprement dit.

<sup>(1)</sup> Le Trésor du Pas-de-l'Échelle, dans Revue suisse de Numismatique, 1893, p. 330.

Nº 63. FE·RT dans un double contour avec 4 points aux angles intérieurs.

- + AMED : CO : SABAVDIE
- R). Croix comme aux numéros précédents.
- + INITALIA MARCHIO +

Billon. Poids: 1,48; exemplaire médiocre. Ma collection.

Variante du nº 58/5 du musée de Chambéry : ponctuation différente.

Nº 63 bis. Un exemplaire appartenant à M. de Palézieux ressemble au mien en tous points, sauf que l'S est renversée. Poids : 1,59.

Nº 64. FE·RT comme au numéro précédent.

- + AMED + CO + SABAVDIE
- r). Croix comme aux numéros précédents.
- + INITALIA + MARCHIO

Billon. Poids : 1,22 ; exemplaire fruste. Ma collection. Inédit.

Nº 65. FERT; tout le reste, à l'avers et au revers, comme au nº 64.

Billon. Poids: 1,22; exemplaire rogné. Ma collection.

Nº 66. FERT comme au numéro précédent.

- + AMED & CO & SABAVDIE
- r). Croix comme aux numéros précédents.
- + INITALIA + MARCHIO

Billon. Poids: 1,54-55; bel exemplaire. Ma collection.

Tous ces quarts appartiennent au troisième type de ce règne, celui qui fut inauguré par l'ordonnance de 1395 en ces termes : erit descriptum ab una parte in medio hoc verbum FERT : et ab alia parte una crux plana. Cette ordonnance fut renouvelée en 1399 et en 1403 et continua à faire règle pour la frappe des quarts (¹) sur le versant

<sup>(1)</sup> Mais pas pour les forts, dont le type fut changé en 1399.

septentrional des Alpes (¹) jusqu'en 1405 ou peut-être jusqu'à une date indéterminée comprise entre 1407 et 1416. Il n'est donc pas étonnant de trouver des pièces de ce genre frappées dans des localités différentes par plusieurs maîtres de monnaie : les unes n'ont pas de marque (mon n° 59 et le n° 56/3 du musée de Chambéry), les autres portent comme marques les signes suivants :

1º Une ou plusieurs fleurs à cinq pétales et à point central : Promis, fig. V, 2; Chambéry, nºs 54/1 et 57/4 et mon nº 60;

- 2º Des molettes : Chambéry, nº 55/2;
- 3º Des croissants : mes nºs 61 et 62;
- 4º Un ou plusieurs trèfles : Chambéry, nº 58/5 et mes nºs 63, 63 bis, 64, 65 et 66.

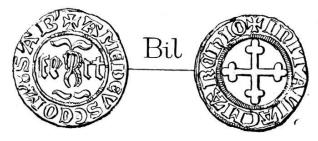
Je ne crois pas qu'il soit possible, actuellement, d'attribuer ces marques, avec quelque certitude, à des ateliers et à des maîtres déterminés; cependant, je suis persuadé qu'on pourra y arriver une fois. On peut remarquer déjà que quelques-unes, la fleur, le croissant et le trèfle, se retrouvent sur des monnaies frappées après l'érection de la Savoie en duché et avant 1420, ce qui facilitera leur identification. En tout cas on peut toujours, provisoirement, donner à J. Picot, que l'on suppose avoir fonctionné à Nyon déjà sous Amédée VIII, comte, les pièces aux croissants, parce qu'on sait par les textes que cette marque lui fut donnée, ou plutôt conservée, sous une forme légèrement différente, il est vrai, en 1420. On remarquera enfin qu'aucune de ces pièces ne porte les deux pièces passées en sautoir que j'ai attribuées à J. de Rezetto, installé en 1405, d'où l'on peut inférer que c'est cette année-là que l'on commença à frapper les quarts d'après un autre type, le quatrième, qui se

<sup>(1)</sup> Il est possible, d'après les termes de l'ordonnance de 1399 pour le Piémont, que l'avers des quarts restant le même, il y ait été apporté un changement à la forme de la croix du revers.

continue pendant la période ducale d'Amédée VIII et dont voici la description :

Nº 64. FERT en lettres minuscules partagé par un lacs d'amour posé en pal.

- + AMEDEVS C COM' & SAB'
- R. Croix de Saint-Maurice.
- + INITALIA ( MARCHIO



Billon. Poids : 1,52 ; très bel exemplaire, mais un peu rogné. Ma collection. Inédit.

Nº 68. FERT comme au numéro précédent.

- + AMEDEVS  $\times$  COM'  $\circ$  SAB'
- R). Croix comme au numéro précédent.
- + INITALIA × MARCHIO

Poids: 1,56; très bel exemplaire. Ma collection.

Variété nouvelle du quart décrit pour la première fois par Rabut dans sa *Première notice*, fig. 5. D'après l'ordonnance de 1405, il devait peser 1,669. Je possède un exemplaire de chacune des deux autres variétés décrites avant moi; l'un, très beau également, nº 79/26 du médaillier de Chambéry, pèse 1,54, l'autre, fruste, nº 78/25 de ce catalogue, seulement 1,17. Un exemplaire de la variété 79/26, appartenant à la maison P. Stræhlin et Cie, très bien conservé mais un peu rogné, pèse 1,52. — Quant aux trois pièces décrites par Rabut et par M. Perrin, elles pèsent en moyenne 1,412, mais j'ignore leur état de conservation. Tout cela concorde assez bien et répond aux exigences de l'ordonnance de 1405.

La lettre-patente du comte, datée du 23 juin, ne contient

pas comme la plupart des précédentes la description des pièces à frapper; elle dit seulement que le nouveau maître se servira pour cette émission cuneis sibi nostri parte tradendis. Cela paraît indiquer que le prince voulait que les pièces nouvelles eussent d'autres empreintes que les anciennes, qui n'étaient pas au titre; en effet, les différents membres de la famille di Bonaccorso Borgo, qui s'étaient succédé dans les divers ateliers, en deçà et au delà des monts, de 1394 à 1405, avaient commis des malversations sans cesse renouvelées; condamnés seulement à l'amende, par grâce spéciale, ils recommencèrent à frauder jusqu'à ce que l'un d'eux, Matthieu, fut décapité à Chambéry, le 30 mars 1405, comme fauxmonnayeur. Le comte se proposait probablement de retirer tout le numéraire de mauvais aloi fabriqué par les Bonaccorso, et, en fait, il doit avoir exécuté son dessein, car je ne connais pas de pièces qui puissent leur ètre attribuées avec certitude, ou même avec quelque probabilité, sauf le rarissime blanchet à l'S dont il sera question plus loin.

Nº 69. A majuscule; la barre intérieure a la forme d'un V avec un point dedans.

## + ★ MEDEVS © COMES ©

R). Croix formée de 4 lacs d'amour dont les extrémités, au lieu d'être partagées en bouts flottants, comme c'est le cas habituellement, ont la forme de boucles.

## + \* DE \* SABAVDIE

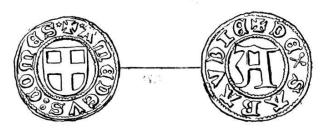
Bas billon. Poids : 1,28; exemplaire bien conservé. Ma collection.

Variante différant de Promis V, 10, par le point dans l'A et par les fleurs au nombre de trois, une à l'avers, deux au revers, au lieu d'une seule au revers. Ce fort a été frappé d'après l'ordonnance de 1395, à Bourg, par J. Raffano, qui avait quitté l'année précédente l'atelier de Nyon. Ce type, très exceptionnel, ainsi que la forme

de la croix, crux nodata, dit le texte, n'eut pas une longue durée; dès 1399 on revint au type traditionnel, l'initiale du prince sur une des faces, l'écu de Savoie sur l'autre : et erunt ab una parte ipsius denarii scutum et arma nostra figurata : et ab alia parte ejusdem denarii erit littera vocata A. Cela continue ainsi pendant tout le règne d'Amédée VIII, comte, puis duc, avec quelques modifications de détail. En voici un spécimen :

Nº 70. Écu de Savoie.

- + AMEDEVS & COMES; avant et après la croisette, un petit signe peu distinct qui semble être une étoile.
  - r). A majuscule.
  - + DE  $\times$  SABAVDIE



Poids : 0,98. Collection de M. de Palézieux. Cette pièce paraît être de cuivre pur et doit être fausse de l'époque, elle n'en est pas moins intéressante.

- Nº 71. Écu de Savoie dans un double contour formé de 4 demi-cercles.
  - + AMEDEVS & COMES
  - R). Croix plaine alésée cantonnée de 4 croisettes.
  - + DE & SABADDIE

Billon. Poids : 0,87 ; exemplaire bien conservé. Ma collection.

Variété du nº 31/10 du médaillier d'Annecy, qui porte SABAVDIE.

- Nº 72. Écu comme au numéro précédent.
- + AMEDEVS & COM'
- R). Croix comme au numéro précédent.

### + DE & SABAVDIE

Billon. Poids : 0,87 ; exemplaire très bien conservé. Ma collection. Un autre exemplaire médiocrement conservé, appartenant à M. de Palézieux, pèse 0,79-0,80.

Variété différant du nº 31/10 d'Annecy par l'abréviation de COMES en COM.

Nº 73. Avers comme au numéro précédent.

r). Croix comme aux numéros précédents.

+ DE  $\times$  SABAVDIE

Billon. Ma collection. 2 exemplaires, de coin varié, l'un très beau, l'autre simplement satisfaisant, pesant l'un et l'autre 0,91.

Variété nouvelle du blanchet aux deux pièces en sautoir dont on connaissait déjà trois variétés, deux avec la marque à l'avers, l'une avec COMES, l'autre avec COM', la troisième avec la marque au revers et COMES.

Les trois numéros 71, 72 et 73 sont des blanchets; quoique frappés par deux ou plusieurs maîtres et peutêtre à des époques différentes, ils appartiennent au même type dont la description ne se trouve dans aucune ordonnance, mais qui fut inauguré, très probablement, par celle de 1405 dont nous avons parlé plus haut, rendue, comme on peut le supposer, dans l'intention de rendre les pièces nouvelles très différentes des anciennes.

Les premiers blanchets d'Amédée VIII furent frappés à Avigliane d'après l'ordonnance de 1392, qui n'en donne pas la description, et devaient être semblables aux derniers d'Amédée VII, qui ne sont pas connus, sauf ce que j'en ai dit plus haut, nº 50.

Le deuxième type est celui qu'indique l'ordonnance de 1392, pour Nyon : et in istis denariis ab una parte erit scutum armorum Sabaudie, et ab alia parte quatuor parvi nodi positi ad modum crucis comprehendentes in cruce totum denarium; aucune de ces pièces n'est parvenue jusqu'à nous. L'ordonnance de 1395 ne prévoit pas la frappe de blanchets.

Le troisième type est celui de l'ordonnance de 1399 et fut conservé par celle de 1403 : erit ab una parte denarii littera vocata S et ab alia parte una crux.

On pourrait s'attendre à trouver quelquefois des blanchets à l'S, puisqu'il a dû en être frappé pendant plusieurs années, sous l'empire de deux ordonnances successives et par au moins trois maîtres de monnaie; mais depuis plus d'un quart de siècle que j'étudie les monnaies de Savoie, dont il m'a passé bien des milliers entre les mains, il ne m'a pas été donné d'en voir un seul exemplaire, et il ne s'en trouve pas non plus dans les musées de Chambéry et d'Annecy. C'est au point qu'on pourrait se demander si ces pièces ont été réellement frappées : mais le fait que Promis en a décrit une (pl. VI, fig. 12), lève tous les doutes à cet égard. L'extrême rareté de ces monnaies s'explique si l'on réfléchit que deux des trois maîtres qui en ont fabriqué étaient les nommés Matthieu et Humbert di Bonaccorso Borgo, dont les malversations sont connues (qui sait si le troisième, Antoine Mullet, n'avait pas suivi les mêmes errements?) et si l'on suppose que tous les produits de leur industrie ont été retirés plus tard de la circulation.

D'après l'ordonnance de 1405 les blanchets, taillés à raison de 268 au marc de Troyes, devaient peser 0,928(¹). En fait, ceux qui ont pour marque un croissant, pèsent en moyenne, d'après les constatations faites par M. Eugène Demole (²) sur une trouvaille de soixante-neuf exemplaires, 0,900. Mes exemplaires et ceux que j'ai examinés donnent un chiffre à peu près semblable, un peu infé-

<sup>(1)</sup> M. Demole dit 0,918; cette différence s'explique par le fait que nous ne donnons pas au marc de Troyes la même valeur; mon savant ami le croit égal au marc de Paris, tel qu'il a existé jusqu'à nos jours : 244,753, tandis que je lui assigne une valeur un peu plus forte : 248,621. Voir à ce sujet mon travail paru dans le Bulletin de la Société suisse de Numismatique, 9<sup>me</sup> année, p. 111.

<sup>(2)</sup> La trouvaille de Versoix à propos du monnayage d'Amédée VIII, à Nyon, extrait de la Revue savoisienne, Annecy, s. d.

rieur, mais je m'en tiens à celui qui est établi sur le plus grand nombre de pièces.

Les blanchets aux deux pièces en sautoir qui font partie de ma collection ou de celles de quelques amis, sont au nombre de quatorze, parmi lesquels je ne compte pas les exemplaires frustes ou rognés; ils pèsent ensemble 12,450, ce qui fait une moyenne de 0,889. Cela concorde parfaitement.

Enfin, les blanchets sans marque, les deux miens et celui du musée d'Annecy, pèsent en moyenne 0,848. On pourrait peut-être supposer qu'ils ont été frappés d'après une ordonnance postérieure à 1405, qui ne nous a pas été conservée et qui en aurait diminué le poids; c'est une hypothèse bien admissible puisque tous les documents, comptes, etc., font défaut de 1407 à 1418, et qu'à cette époque-là il ne se passait pas facilement onze ans sans que les édits de frappe fussent confirmés ou renouvelés et Promis avait déjà présumé qu'il nous en manque un (¹), mais le nombre d'exemplaires connus est trop petit pour qu'on puisse rien conclure de leur poids.

Nº 74. FERT en lettres minuscules.

- + AMEDEVS : COMES :
- R). Croix plaine alésée.
- + DE  $\times$  SABAVDIE

Bas billon. Poids : 0,95; exemplaire médiocre. Ma collection.

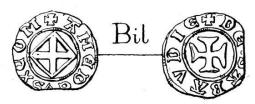
Viennois noir, ordonnance de 1405. Variante nouvelle ne différant de Promis V, 6, que par la ponctuation.

Nº 75. Écu de Savoie en losange, les bords formés d'un double trait.

- + AMEDEVS  $\times$  COM
- R). Croix pattée.

<sup>(1)</sup> Op. cit., p. 116.

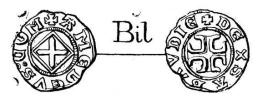
+ DE (ici doivent se trouver 2 points ou 2 annelets dont on ne voit que l'inférieur, et encore peu distinctement) SABAVDIE



Bas billon. Poids : 0,45 ; exemplaire en mauvais état. Collection de M. de Palézieux.

Nº 76. Écu comme au numéro précédent.

- + AMEDEVS % COM
- R). Croix pattée comme au numéro précédent; sur le dessin elle a une apparence très différente, parce qu'elle porte en creux l'empreinte de la croix de l'écu d'un autre exemplaire qui était resté sous le coin, accident de frappe très fréquent sur les petites monnaies du moyen âge.
  - + DE  $\times$  SABAVDIE



Bas billon. Poids : 0,36; exemplaire en très mauvais état. Ma collection.

Nº 77. Écu comme aux deux numéros précédents.

- + AMEDEVS: CO
- R). Croix comme au nº 75.
- + SABAVDIE C

Bas billon. Poids : 0,67; très bel exemplaire. Ma collection.

Ces trois pièces sont inédites. Elles appartiennent à un type inconnu à Promis qui a été décrit et figuré pour la première fois par Rabut (¹). Depuis lors, M. Perrin en

<sup>(1)</sup> Troisième notice, p. 4, pl. I, fig. 5.

a fait connaître trois autres variétés (¹), ce qui fait en tout, en comptant mes nºs 75 à 77, sept formes différentes d'une même espèce monétaire : l'une n'a pas du tout de marque, une autre porte le croissant, les cinq autres les deux pièces passées en sautoir que j'attribue à Jean de Rezetto, placées tantôt à l'avers, tantôt au revers, avec le mot COMES abrégé tantôt en COM, tantôt en CO; enfin, tandis que la variété de M. de Palézieux et la mienne ont DE SABAVDIE, les autres ont SABAVDIE sans préposition.

Qu'est-ce que représentent ces petites pièces? des oboles, certainement, mais quelles oboles? il y en avait de deux espèces, les oboles de blanchets, appelées plus tard mailles de blanchets ou mailles tout court, et les oboles de viennois, connues aussi sous le nom de pites. Il n'est pas facile de le dire. M. Perrin est resté dans le vague et a appelé les pièces qu'il décrivait oboles sans autre désignation; Rabut s'était prononcé pour la première hypothèse, il pensait avoir trouvé la pièce de ½4 de gros dont parle un texte de ¼06.

Tout bien considéré, je crois au contraire que c'est une obole de viennois, soit ½32 de gros. Il est vrai que les poids de l'une et de l'autre espèce sont assez semblables d'après l'ordonnance de 1405, 0,668 pour la première et 0,589 pour la seconde; de même pour le titre, 100 et 80 millièmes; on ne peut pas reconnaître à la simple vue si une monnaie est à l'un ou à l'autre de ces titres et il n'est pas bien sûr qu'un essai permette de se prononcer. Quant au poids, c'est encore pire; pour de si petites pièces, il variait déjà énormément d'un exemplaire à l'autre au moment de l'émission, à plus forte raison est-ce le cas des pièces qui nous sont parvenues, les unes étant encore très belles, les autres dans un état pitoyable. Ajoutez à cela qu'on n'est pas même bien sûr

<sup>(1)</sup>  $M\acute{e}daillier\ d'Annecy,\ n^{\circ s}\ 34/13,\ 35/14$  et 36/15; le  $n^{\circ}\ 33/12$  est identique à la pièce décrite par Rabut.

du poids réel de celles qui sont décrites par les auteurs : je trouve suspect que plusieurs exemplaires aient exactement le même poids, jusqu'au centigramme, et malgré moi je me défie des chiffres donnés par un écrivain qui traduit 66 centigrammes par 7 grains et, dans deux ouvrages différents, 69 centigrammes par 8 grains.

Si, malgré tout, on accepte pour bons et valables les chiffres de M. Perrin là où ils concordent entre eux et avec ceux d'autrui, on trouve que trois des oboles en question du musée d'Annecy pèsent 0,69, 0,66 et 0,68: celle du musée de Chambéry 0,69, celle de Rabut encore 0,69 et mon nº 77, 0,67, movenne générale 0,680. Il semblerait donc que ce sont des oboles de blanchets. Mais en numismatique, comme en toutes choses, les chiffres, même s'ils sont exacts, n'ont pas une valeur absolue : ils doivent être appréciés cum grano salis. 68 centigrammes, c'est trop, semble-t-il, pour des pites; mais il se trouve que des monnaies d'Amédée VIII, duc, qui en sont, sans aucun doute possible, pèsent aussi plus que ne l'indique l'ordonnance; cela tient, comme je le faisais remarquer ailleurs, à ce que « parmi les pièces émises, « de poids très différents, ce sont, cela se comprend, « les plus épaisses qui ont, par une espèce de sélection, « le mieux résisté à la destruction (¹). »

Du reste, il paraît que les oboles de blanchets avaient, sous l'empire de l'ordonnance de 1405, la même empreinte que les blanchets eux-mêmes et ne s'en distinguaient que par des flans plus minces. C'est du moins la conclusion de M. Demole et je serais assez disposé à m'y ranger; je trouve bien qu'il exagère un peu en en comparant l'épaisseur à celle des bractéates, mais il est de fait qu'on trouve des pièces semblables en tout aux blanchets, beaucoup plus minces que ceux-ci et pesant seulement quarante et quelques centigrammes, quoique

<sup>(1)</sup> Un trésor de monnaies du moyen age, p. 35.

bien conservés. M. Perrin en a décrit une, au croissant, appartenant au musée de Chambéry, nº 72/19 (¹) et j'en possède deux, l'une aussi au croissant, l'autre sans marque.

Je ferai remarquer en outre que si mes nºs 75 à 77 sont des oboles de viennois, elles ressemblent par leur type à celles de la période ducale d'Amédée VIII qui ont aussi à l'avers l'écu de Savoie et au revers la croix pattée, ce qui paraît naturel, puisque nous avons vu pour les autres espèces que les types créés ou maintenus par l'ordonnance de 1405 ont persisté après le changement de titre du souverain.

Malgré tout cela, je suis loin de penser que la question soit entièrement résolue; elle ne pourrait l'être que par l'examen, la pesée et l'essai d'un grand nombre d'exemplaires des pièces en litige; il en est de ce point spécial comme de plusieurs autres relatifs au monnayage d'Amédée VIII, comte; il y a encore beaucoup d'obscurité dans ce chapitre de l'histoire numismatique de la Savoie, mais je pense que les faits et les considérations que je viens d'exposer y ont fait pénétrer un peu de lumière.

Dr LADÉ.

- P. S. Depuis le tirage des feuilles précédentes, je me suis aperçu de trois fautes d'impression qui s'y sont glissées :
  - 1° Page 120, au lieu de commença-t-il lire commença-t-elle
  - 2º Page 123, en note, au lieu de XIIIe siècle lire XIVe siècle
  - 3° Page 158, après COMES O ajouter SABAVDIE

Dr L.

<sup>(1)</sup> Cette pièce y est appelée demi-obole ; je ne sache pas qu'il ait jamais existé de demi-obole en Savoie.